



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

- PLACES FINALE DE COUPE DE FRANCE 23/24-

ARTICLE 1 – Organisation

La Ligue Centre-Val de Loire de Football, association sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 13 rue Paul Langevin - 45100 ORLEANS (Ci-après la « Ligue »), organise un Jeu-Concours qui se déroulera du **01/05/2024 – 9h30** au **01/05/2024 – 18h30** (ci-après le « Jeu-Concours »), selon les modalités définies par le présent règlement.

ARTICLE 2 – Conditions de participation

La participation à ce Jeu-Concours est **payante** et **avec obligation d'achat d'un ticket à 1€**. Elle est ouverte et réservée à toutes les personnes physiques présentent lors de la journée du 1^{er} mai 2024, Finales des Coupes Centre-Val de Loire 2023/2024 à Montlouis-sur-Loire, mentionné ci-après « participant ».

Toutefois, la participation au Jeu-Concours n'est pas ouverte aux élus, bénévoles, membres du personnel de la Ligue et membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) ainsi qu'à ses partenaires (entreprises, Districts d'appartenance ou F.F.F) ou encore à toute personne physique et/ou morale ayant concouru, directement ou indirectement, à l'organisation du Jeu-Concours ou à sa promotion et aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Toute personne mineure ne peut participer au Jeu-Concours qu'après avoir obtenu l'autorisation de ses parents ou de tout autre représentant légal. Toute action du Participant mineur, lors de la participation au Jeu-Concours ou en rapport avec l'entrée en possession des lots éventuellement remportés, doit être effectuée en présence et sous le contrôle des parents ou de tout autre représentant légal du mineur.

ARTICLE 3 – Modalités de participation

La Participation au Jeu-Concours « Places Finale de Coupe de France 23/24 » est ouvert du 01/05/2024 – 9h30 au 01/05/2024 – 18h30.

Le Participant devra :

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL
13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football



- Acheter un ticket payant à 1€
- Conserver le coupon du ticket acheté

ARTICLE 4 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants.

Le résultat sera annoncé **lors de la mi-temps de la Finale Séniors Garçons** à partir de **18h45**.

ARTICLE 5 - Dotations

Le Jeu-Concours est doté du lot suivant, attribué au participant valide déclaré gagnant. Le lot sera offert par la Ligue Centre-Val de Loire de Football.

Répartition :

- 2 places pour la Finale de Coupe de France 2023-2024.

ARTICLE 6 - Distribution du lot

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé sur l'affiche du Jeu Concours « Places Finale de Coupe de France 23/24 ». Aucun changement (de date, de prix...), pour quelle que raison que ce soit, ne pourra être demandé à Ligue.

Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du lot ne pourra être demandé. Il est précisé que la Ligue ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu pour le Jeu-Concours concerné. Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation du lot (exemple : places pour un événement sportif...). Le cas échéant, la date d'utilisation du lot sera communiquée lors de la délivrance du lot.

En tout état de cause, l'utilisation du lot se fera selon les modalités communiquées par la Ligue. Les gagnants seront contactés via mail par la Ligue. Aucun mail ne sera adressé au(x) perdant(e)s.

À défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse du gain et de leurs coordonnées au plus tard 5 (cinq) jours après la prise de contact par la Ligue, le silence des gagnants vaudra renonciation pure et simple du gain. Ce gain sera alors réattribué à un autre Participant à nouveau tiré au sort.

ARTICLE 7 – Respect des règles

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL
13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football



Préalablement à toute participation au Jeu-Concours, le Participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du Jeu-Concours. Le Participant accepte également l'arbitrage de la Ligue pour les cas prévus et non prévus.

Tout Participant s'interdit de mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu-Concours et de ce présent règlement.

Toute violation du présent règlement manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de participer de façon irrégulière au présent Jeu-Concours (notamment de manière informatique) entraînera le rejet de l'intégralité de la demande de participation de son auteur et le privera également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 8 – Règlement

Le présent règlement est librement consultable sur le site internet officiel de la Ligue : <https://foot-centre.fff.fr/>

Il pourra également être adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande écrite auprès de la Ligue.

ARTICLE 9 - Annulations / Modifications

La Ligue se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Jeu-Concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Jeu-Concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

La Ligue se réserve également la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 10 – Promotion du Jeu-Concours et Données personnelles



Du seul fait de sa participation au Jeu-Concours, chaque gagnant autorise par avance la Ligue à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent Jeu-Concours, dans la limite de 3 ans à compter de la date de clôture du Jeu-Concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de la Ligue.

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de leurs photographies, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, les photographies ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

ARTICLE 11 - Fraudes

La Ligue pourra annuler tout ou partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu-Concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la dotation au(x) fraudeur(s) et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 12 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le(s) Participant(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.